

Alma, le 27 mars 2024

VOL. XLX, no 6

Mot du président

Bonjour à toutes et à tous,

En préparation pour :

La relève

Avec l'annonce de la retraite de Joël à la vice-présidence, le Conseil exécutif syndical a voulu faciliter l'intégration de la future personne qui occupera le poste. Par conséquent, le processus électoral pour ce poste fut devancé afin de tenir l'élection le 16 avril prochain lors de l'assemblée générale qui se déroulera en présentiel, à 16h15, à la salle Luc-Tessier de l'école secondaire Camille-Lavoie. Surveillez vos courriels pour la convocation.

La nouvelle convention nationale

Elle est présentement en écriture. Selon nos informations, une signature serait possible en juin. Soyons réalistes, l'organisation scolaire de la prochaine année avance rapidement. Il y a néanmoins une volonté de mettre en place un maximum d'éléments de la future convention. Et pour la rétro ? Je vous conseille de ne pas compter sur ça pour planifier vos vacances d'été. Celle-ci se verse après la signature. Ça devrait donc aller à l'automne. En dernière minute : nous devrions voir apparaître la contribution de l'employeur à notre régime d'assurances de base sur la prochaine paie. Cette contribution annuelle est de 150\$ pour l'individuelle et de 300\$ pour la familiale.

La prochaine année scolaire

C'est commencé depuis quelques semaines. Oui, en effet, tout est plus tôt cette année. D'ailleurs, les dates pour l'affectation du personnel enseignant sont les 21-22 et 23 mai 2024. Du côté des écoles, le processus avance aussi. D'ailleurs, dans cette édition du « Le 5 minutes », nous consacrons un article sur le travail d'organisation scolaire.

La Fête du syndicat

C'est le 6 juin prochain que le Syndicat de l'enseignement du Lac-St-Jean (CSQ) soulignera le départ à la retraite de plus d'une douzaine de ses membres. Ce sera l'occasion de leur rendre un court hommage et de leur permettre de partager un bon moment avec des collègues et amis.

Finir l'année

La dernière longue fin de semaine sera bientôt chose du passé. J'espère que vous pourrez en profiter pleinement. Brunch, cocos et choco sont à l'horaire pour plusieurs. Restera le dernier droit jusqu'en juin. Certes, il y aura encore de gros défis pour cette période. Pas grave, ensemble, nous les franchirons.

Joyeuses Pâques !

Syndicat de l'enseignement du Lac-Saint-Jean

Tél.: (418) 662-7692 - Téléc.: (418) 662-1437

www.selac.ca

Organisation scolaire

Annuellement, nous travaillons l'organisation scolaire pour l'année suivante. C'est un travail de collaboration qui devrait permettre la mise en place de la meilleure répartition des ressources selon leur disponibilité. Qu'on soit au secteur des jeunes, à la formation générale des adultes ou en formation professionnelle, il y a certaines étapes de ce processus qui sont balisées par nos conventions locales et nationales. Voici certains éléments qui méritent une attention particulière selon les secteurs d'enseignement.

Processus de formation des postes

Préscolaire et primaire

En CPPE, la direction soumet le nombre d'élèves prévu et le nombre de groupes. Le nombre de périodes pour chacun des champs est aussi déposé. À cette étape, le CPPE peut donner son avis quant au regroupement possible pour former les postes. Selon notre entente locale, c'est le Centre de services scolaire qui regroupe les périodes afin de former les postes. Le CPPE est par la suite informé des postes qui seront offerts pour l'affectation. Cette étape est très importante, car si le CPPE n'est pas en accord avec cette présentation, IL FAUT EN INFORMER LE SYNDICAT rapidement. Les discussions se poursuivent alors en CRT.

Secondaire et formation professionnelle

Le CPPE reçoit le nombre de périodes pour chacun des champs ou chacune des spécialités ainsi que les postes formés. À moins d'une recommandation différente du CPPE, OFFICIAISÉE en CRT, les postes unitaires sont formés en priorité. Les périodes résiduelles DOIVENT être regroupées pour former des postes. Si le CPPE n'est pas en accord avec la présentation des postes, IL FAUT EN INFORMER LE SYNDICAT rapidement. Les discussions se poursuivent alors en CRT.

Éducation des adultes

Pour ce secteur, le processus de formation des postes n'est pas spécifié dans l'entente locale. Néanmoins, il existe une pratique établie au Centre qui implique le CPPE. On peut tout de même mentionner que le CRT reçoit les besoins et excédents d'effectifs. Par la suite, le personnel enseignant choisira un poste dans sa spécialité ou sa sous-spécialité. La répartition des heures d'enseignement sera discutée en CPPE.

En terminant, je vous rappelle que le CPPE et le CRT doivent fonctionner selon l'approche participative qui vise l'atteinte de consensus. Les principes et le fonctionnement sont présentés aux articles 3 et 4 du chapitre 4 de l'entente locale.

À tout moment, n'hésitez pas à communiquer avec nous pour valider ou clarifier des informations.

Éric

Éclipse

Ce n'est pas un secret, le 8 avril prochain sera une journée pédagogique au secteur des jeunes en raison de l'éclipse solaire. Le Centre de services scolaire peut, selon notre entente locale, utiliser cette journée pédagogique réservée pour reprise. En effet, en plus des tempêtes, ces journées peuvent être utilisées lors « d'événement majeur nécessitant la suspension des cours et mettant en danger la santé et la sécurité des élèves ».



Nous en profitons pour vous rappeler que cette journée en est une dont **le contenu est déterminé par le personnel enseignant**. Par conséquent, il ne devrait pas y avoir de formation, invitation, convocation à quelque rencontre que ce soit. Aussi, lors de cette journée, il peut être possible de faire du télétravail. N'oubliez pas d'en faire la demande à votre direction.

Retraite progressive

Avec la convention à venir, il est possible de prolonger les ententes de retraite progressive de 2 années. Cette mesure commence dès maintenant. En effet, les contrats de retraite progressive qui se terminent au 30 juin, parce que les 5 années sont faites, peuvent être prolongées d'un maximum de 2 ans. Si vous êtes dans cette situation, communiquez dès que possible avec Sébastien Renaud au Service des ressources humaines au poste 5511.

En terminant, il faut se rappeler qu'un contrat de retraite progressive est toujours de 5 ans initialement. Il faut qu'au terme de ces 5 années l'enseignant soit éligible à une rente de retraite. N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous désirez obtenir des précisions.

Dates à retenir :

- 16 avril :** Assemblée générale
- 1^{er} avril :** Date limite [Demande de retraite progressive](#)
- 1^{er} mai :** Date limite [Demande de congé sans traitement](#)
- 6 juin :** Fête du syndicat



Horaire du Centre syndical

Veuillez noter que le vendredi 29 mars ainsi que le lundi 1^{er} avril, le Centre syndical sera fermé en raison du congé de Pâques.



laPersonnelle

**Vous avez accès à des assurances auto,
habitation et entreprise exclusives**



En savoir plus

Vous cherchez des assurances adaptées à vos besoins?

Trouver les bonnes assurances pour votre véhicule, votre domicile et votre entreprise peut prendre du temps – alors pourquoi ne pas choisir un assureur qui fait déjà équipe avec la CSQ pour vous offrir des avantages exclusifs?

En choisissant La Personnelle, vous obtiendrez :

Des tarifs exclusifs qui ne sont pas offerts au grand public +

- **Un service hors pair d'agents en assurances de dommages qui en font plus pour vous**
Découvrez pourquoi 99 % de nos clients renouvellent leurs assurances avec nous chaque année¹.

Obtenez une soumission dès aujourd'hui

1 888 476-8737

csq.lapersonnelle.com

¹Statistiques internes de La Personnelle : Nombre approximatif de titulaires de police qui ont renouvelé leur police lorsque celle-ci est arrivée à échéance, du 1^{er} janvier au 30 juin 2023. Le taux ne comprend pas les annulations et les résiliations à mi-parcours.

Au nom du Conseil exécutif syndical,

Éric Paradis,

Joël Gagné,

Guillaume Beaupré,

Jessika Julien,

Julie Martel,

Nadine Robitaille,

Nathalie Simard,

Sandra Gallup.

